



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

Le 2 mars 2020 à 19 heures 00 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, SUSPENE Catherine, BIGOT Lydia, Mrs PAITA Jean-Marc, ARMAND Dominique, GIORDANO Alfred, BIGOT Yannick, BECOT Joël, GENS Marcel

Absents : Mr MASUREL Jordane, Mme Aurélie CORTINOVIS

Mme Sandrine LACHIZE est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Prend connaissance de la convention établie par la communauté de communes Bugéy sud proposant aux communes membres d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeur d'eau potable et d'assainissement collectif.

Pour la commune seul le schéma directeur de l'eau potable est concerné compte tenu que le schéma directeur d'assainissement est en cours d'élaboration avec la révision du Plan Local d'urbanisme.

Le Maire indique qu'il a fait remarquer à la CCBS qu'une telle décision aurait dû être soumise aux communes, après les élections municipales, pour qu'une décision soit prise par la nouvelle équipe. Une adhésion à ce groupement de commande permettrait une subvention de l'agence de l'eau et du département de 70%.

Le débat s'installe au sein de l'assemblée et par 9 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la réalisation de la prestation suivante :

Enquête patrimoniale et schéma directeur d'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Bugéy Sud, nécessaires à la réalisation des études de transfert de compétences.

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

Accepte, dans le cadre de la vente du bien des conjoints Fernandez, l'échange de la parcelle B 1310 (propriété Fernandez) contre la parcelle B 1317 (propriété de la commune) charge Maître DOGNETON de régulariser l'acte d'échange et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

Décide de verser une indemnité complémentaire de **449.15 €** pour l'agent recenseur ayant réalisé le recensement sur le district 002 et de **312.15 €** pour l'agent recenseur ayant réalisé le recensement sur le district 003. La rémunération des agents recenseurs comprendra également conformément à la délibération du 2 décembre 2019 une rémunération de 1,30 € par feuille de logement et 2,25 € par bulletin individuel.

Confirme l'attribution de secours d'urgence, suite à l'incendie de leur habitation à Mr et Mme BRISSAUD Jean Pierre 300 € et Mme MASSARD Laura : 150 €.

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Prend connaissance du détail des comptes administratif 2019 du budget général et des services eau et assainissement.

Approuve le compte administratif 2019 du budget général avec un excédent de fonctionnement de 183 558.89 € et un excédent d'investissement de 82 573.60 € soit un excédent global de 266 132.49 €

Approuve le compte administratif 2019 du budget assainissement avec un excédent de fonctionnement de 66 663.66 € et un excédent d'investissement de 60 798.78 € soit un excédent global de 127 462.44 €

Approuve le compte administratif 2019 du budget eau avec un excédent de fonctionnement de 35 606.26 € et un excédent d'investissement de 19 682.02 €

Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de fonctionnement à intervenir avec le service ADS mutualisé de la communauté de communes.

Autorise le maire à signer le renouvellement de la convention pour l'entretien des poteaux d'incendie.
Coût par poteau : 51 € HT

Décide de participer à l'achat de lots pour la course de la St Michel qui aura lieu le 20 septembre 2020 soit 300 pièces pour 2 ans. Coût 1296 € TTC

Prend connaissance du courrier d'un administré de la commanderie sollicitant la sécurisation de la route de la commanderie. S'agissant d'un aménagement sur une voie communale dont la compétence est exercée par la communauté de communes Bugey Sud, leurs services seront contactés pour une étude de faisabilité.

Prend connaissance du conseil d'école présente par Yannick et Lydia BIGOT.

Le Maire,
Jean-Marc PAITA

